



Decision de justice suite litige avec finaref

Par **marredespseudos**, le **19/02/2013 à 16:30**

Bonjour rnrnJe vais essayer d'être aussi court et clair que possible.rnJ'ai reçu une injonction de payer Du tribunal d'instance de Toulon remis par huissier en lettre simple rnDans l'ordonnance du tribunal la somme a payer est de 4569,28 euros , avec les frais divers la somme s'élève au final à 4832;85 .rnAu départ la somme réclamée par mon créancier était de 5882,85 euros.rnCe qui m'étonne c'est que j'avais adressé une lettre recommandée au service de recouvrement de FINAREF société de crédit il a plusieurs mois pour trouver un arrangement en échelonner ma dette, ils ne mont jamais répondu;rnLe dossier fut transmis à un huissier celui-ci ma proposé un arrangement à l'amiable, je lui avais adressé un courrier en juin 2012 pour lui expliquer ma situation financière et de m'accorder une pause dans les paiements et un étalement de ma dette ,Il n'a pas daigné me répondre . rnC'est a présent la justice qui est saisie ,j'ai 1 mois pour faire opposition.rnJ'ai réclamé à plusieurs reprises à FINAREF un récapitulatif de toutes les opérations effectuées sur mon compte ouvert en 2004, ma réserve était de 7500 euros ,2500 euros ont été remboursés.rnLa somme du était de 5000 euros.rnJe n'ai jamais reçu de relevé de compte ,sur leur site, le seul relevé consultable était le mois en cours et il ne mont jamais adressé un renouvellement de contrat que je devais signer chaque année .rnIls ont augmenté mon capital de 3000 euros à 7500 euros sans me demander mon avis .rnQuels sont mes droits ? Il y a-t-eu des manquements suffisants de la part de mon créancier d'après le droit commercial dont je pourrai tirer avantage . rnou c'est sans espoir je dois payerr**merci de vos réponses**